



# ETUDES ONEREUSES, DIPLOME NON RECONNU

Par **Rebondir**, le **03/11/2015** à **06:15**

Bonjour,

Mon fils de 18 ans veut faire des études d'ostéopathie animales. Ce sont 5 ans d'études à 7950euros l'année rien que pour l'école, sans compter environ 800-900 euros de frais de logement, nourriture , voiture, assurances, etc...

De plus cette école dispense ses cours que 8 à 10 jours par mois.

Son père ayant eu un héritage est d'accord, de lui payer la moitié ou 60% des frais + la moitié de l'école.

Or, moi avec mes 1800 euros net par mois, je ne peux pas lui payer 50, voir même 40% de l'école ni de ses frais ( située à 5h de route de notre région).

Quelles obligations ais-je à payer une école non reconnue ? Sur le jugement, il y a indiqué partage de la moitié des frais de scolarité ? Quel recours ??

Que dois je faire en sachant que j'ai déjà du mal à payer mon loyer tous les mois ?

Peut on forcer mon fils a travailler les 2/3 du temps où il n'a pas cours ??

Bien-sûr, je suis considérée comme la méchante car je ne peux pas lui payer les études qu'il veut !! Les enfants sont ingrats car j'ai environ 70% de frais pour mes enfants !

Merci pour vos conseils!